



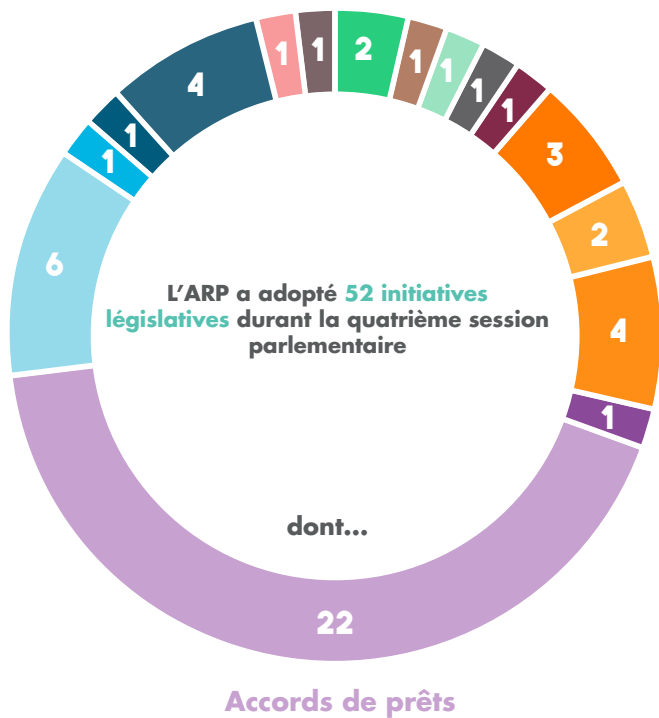
AL BAWSALA

Al Bawsala

Rapport annuel

sur les travaux de l'Assemblée des
représentants du peuple

Distribution des initiatives législatives votées selon leurs thématiques



NOMBRE

2

1

1

1

1

3

2

4

1

22

6

1

1

4

1

1

52

THÉMATIQUE

Finances publiques

Commerce

Tourisme

Ecologie

Organisation des forces armées

Organisation de l'administration

Pêche, agriculture et sécurité alimentaire

Relations extérieures et diplomatie

Lois civiles, commerciales et pénales

Accords de prêts

Budget et plans d'investissements

Technologie

Décentralisation

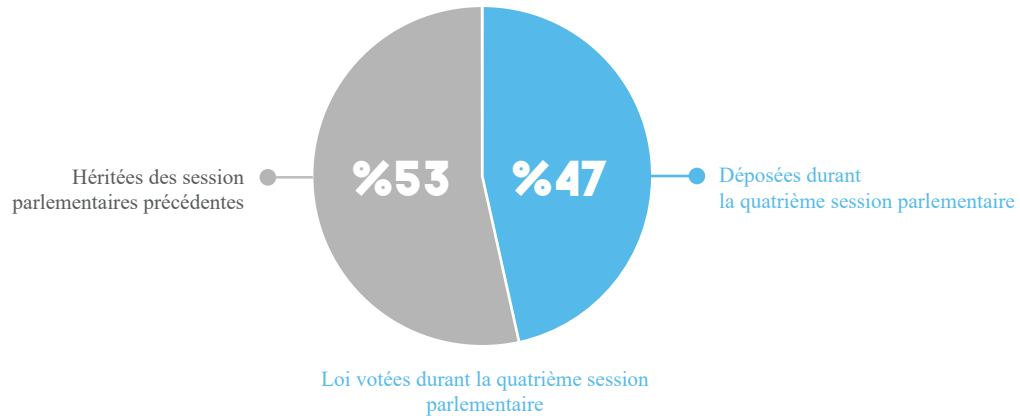
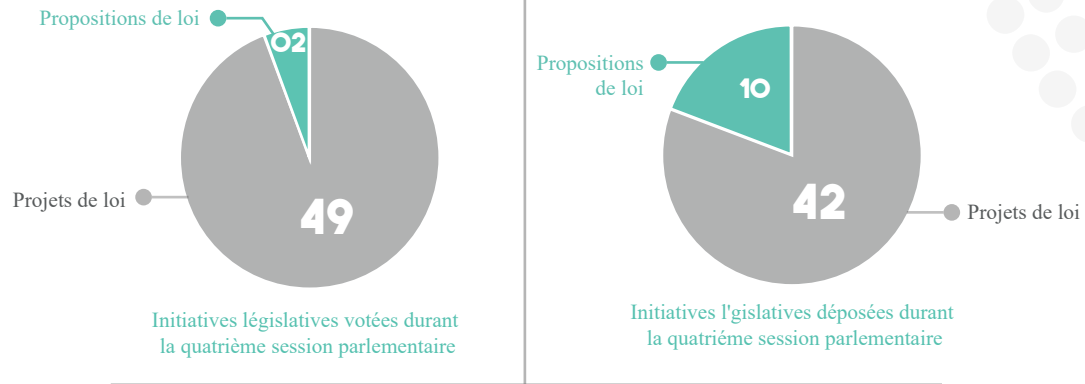
Transport et communication

Gestion des eaux et des forêts

Autre

TOTAL

Projets de loi Vs. Propositions de loi



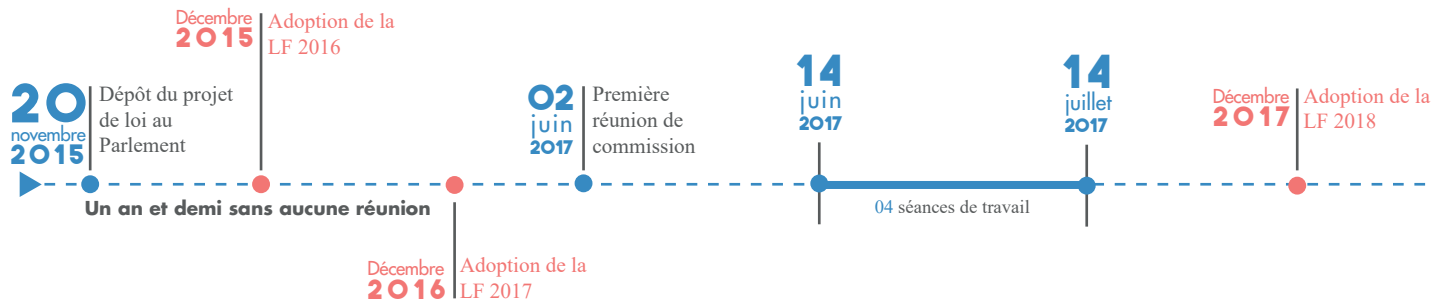
Manque de rigueur du travail législatif

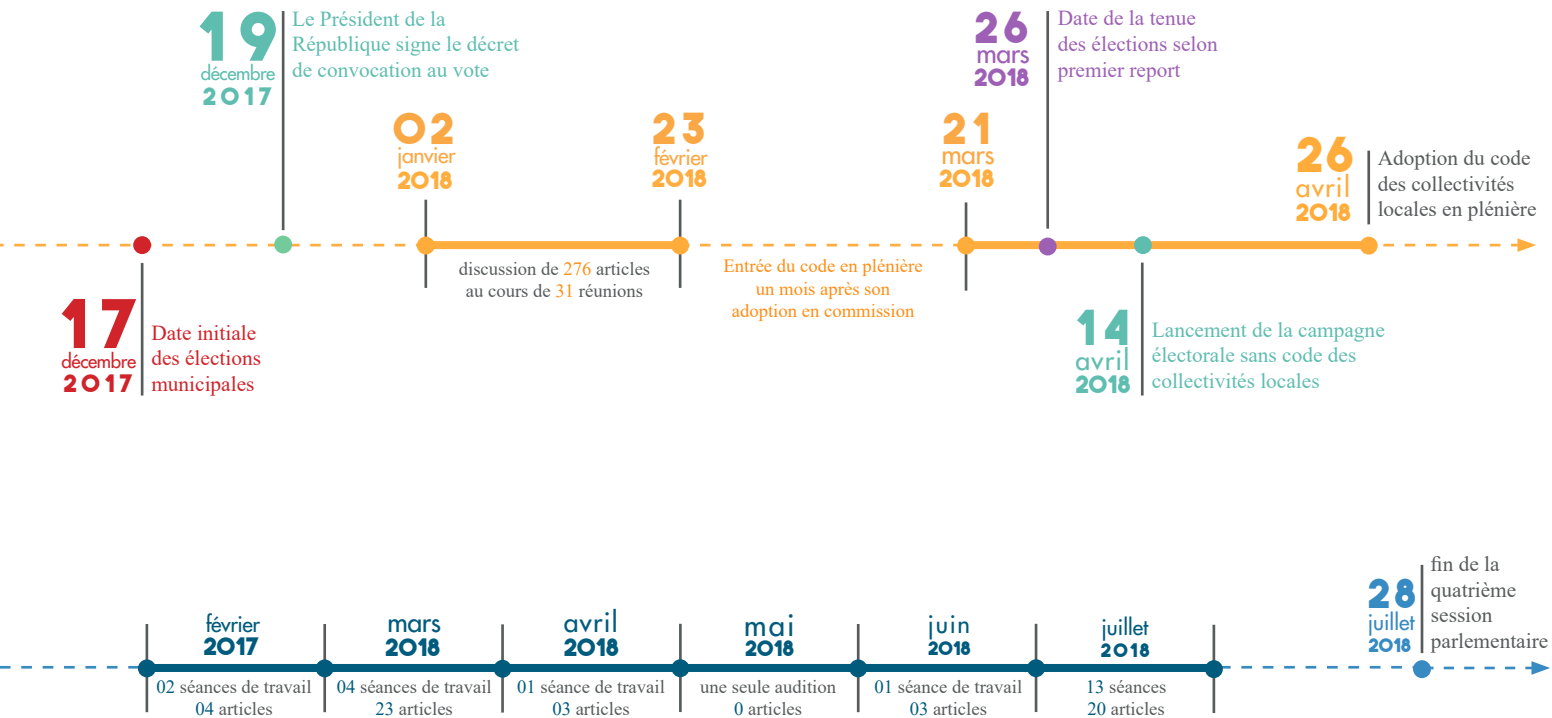


Code des collectivités locales



Loi organique du budget



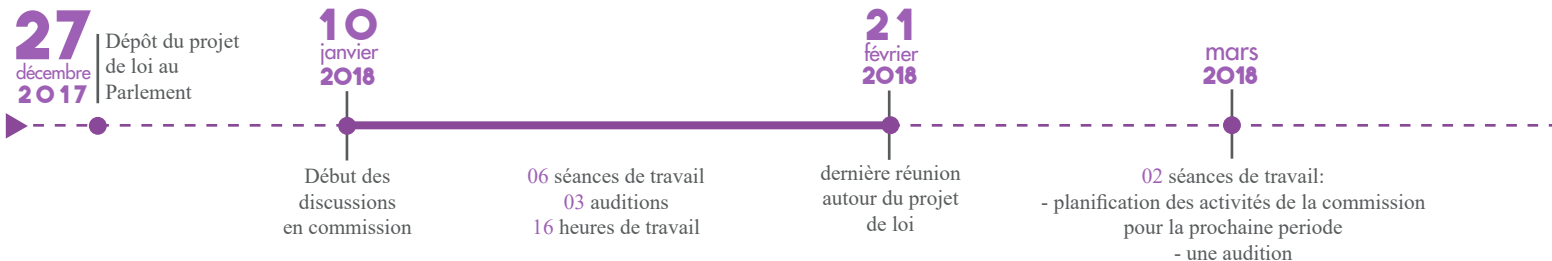


Période de travail

Suspension des travaux

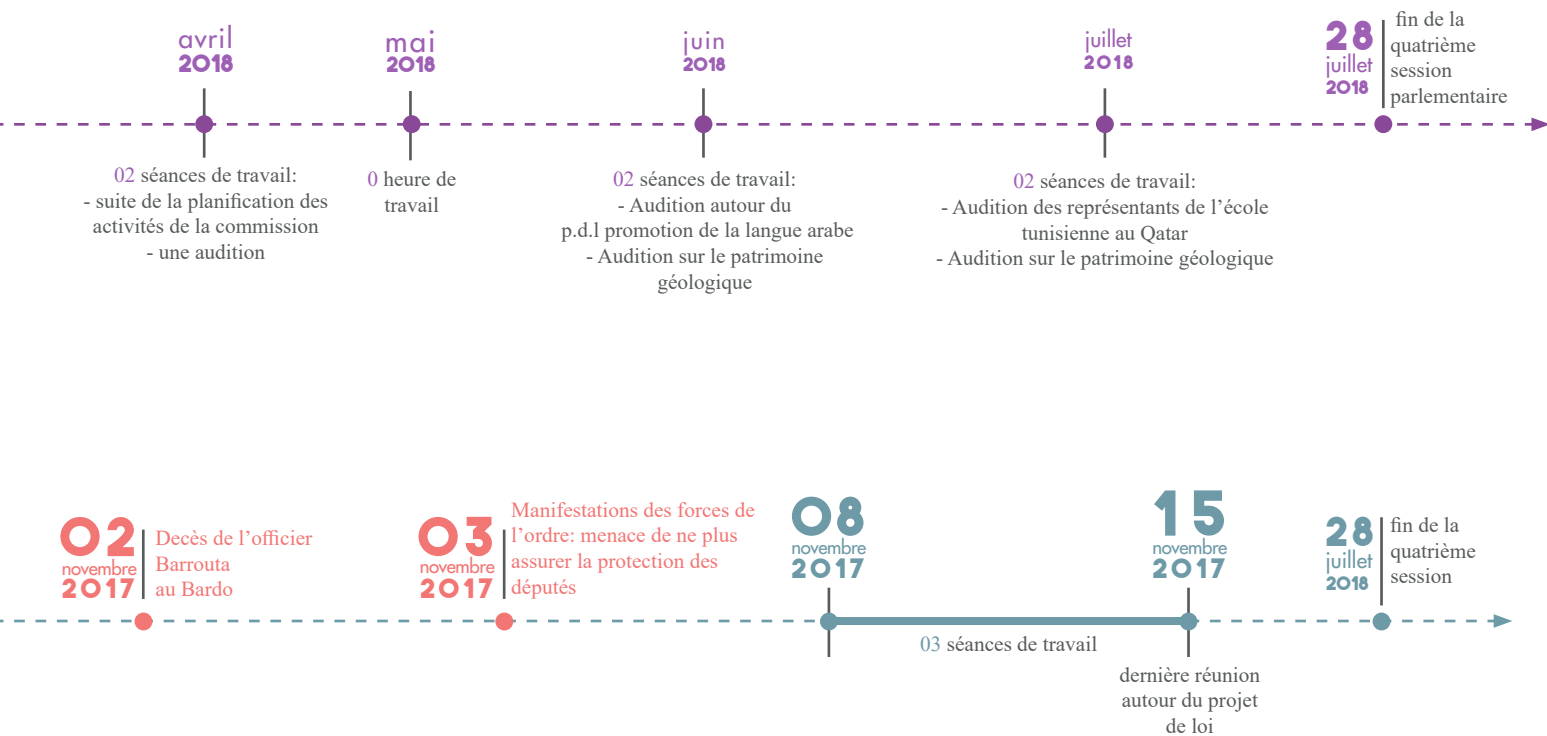


Projet de loi relatif à l'artiste et aux métiers artistiques



Projet de loi relatif à la répression des atteintes contre les forces armées





Période de travail

Suspension des travaux

Vote de l'opposition dans les projets de loi importants

Résultats de vote sur le code des collectivités locales



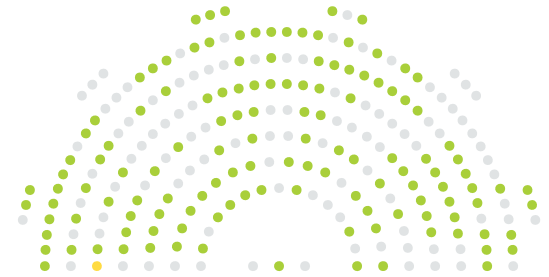
147 pour 0 contre 10 abstenu

Majorité requise: Majorité absolue

Hormis la loi de finance et les accords de prêt, les blocs d'opposition votent dans la plupart des cas "pour" les projets de loi importants

Plusieurs articles du code des collectivités locales n'auraient pas été adoptés si l'opposition n'avait pas voté "pour"

Résultats de vote du projet de loi de déclaration d'intérêts et de patrimoine et de lutte contre l'enrichissement illicite



126 pour 0 contre 1 abstenu

Majorité requise > 73

Mouvement Ennahdha	61	0	0	7
Mouvement Nidaa Tounes	32	0	1	23
Bloc Al Horra du Mouvement Machrouu Tounes	14	0	1	5
Front Populaire	7	0	1	7
Bloc Démocrate	7	0	0	7
Allégeance à la Partie	11	0	1	0
Union Patriotique Libre	9	0	0	2
Aucun bloc	4	0	1	5
Bloc National	1	0	5	4
Afek Tounes et l'appel des tunisiens à l'étranger	1	0	0	0

Mouvement Ennahdha	51	0	0	17
Mouvement Nidaa Tounes	23	0	0	33
Bloc Al Horra du Mouvement Machrouu Tounes	8	0	0	11
Front Populaire	9	0	0	6
Bloc Démocrate	10	0	0	2
Allégeance à la Partie	7	0	0	5
Union Patriotique Libre	6	0	0	6
Aucun bloc	4	0	0	6
Bloc National	7	0	0	3
Afek Tounes et l'appel des tunisiens à l'étranger	1	0	0	0

Les instances constitutionnelles indépendantes

L'instance supérieure indépendante des élections



Créée et régie par la loi organique N° 23/2012



L'instance De la bonne gouvernanca et de la lutte contre la corruption



- ✓ Projet de loi adopté
- ✗ Instance pas encore mise en place et membres pas encore élus



L'instance des droits de l'Homme



- ✓ Projet de loi déposé par le gouvernement depuis le 17 juin 2016
- ✓ Discuté au sein de la commission des droits et libertés
- ✓ Examen commencé en plénière



La Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle



- ✓ Projet de loi déposé par le gouvernement
- ✓ Projet de loi discuté en commission
- ✗ Instance pas encore mise en place et membres pas encore élus



L'instace de développement durable et de la protection des droits des générations futures

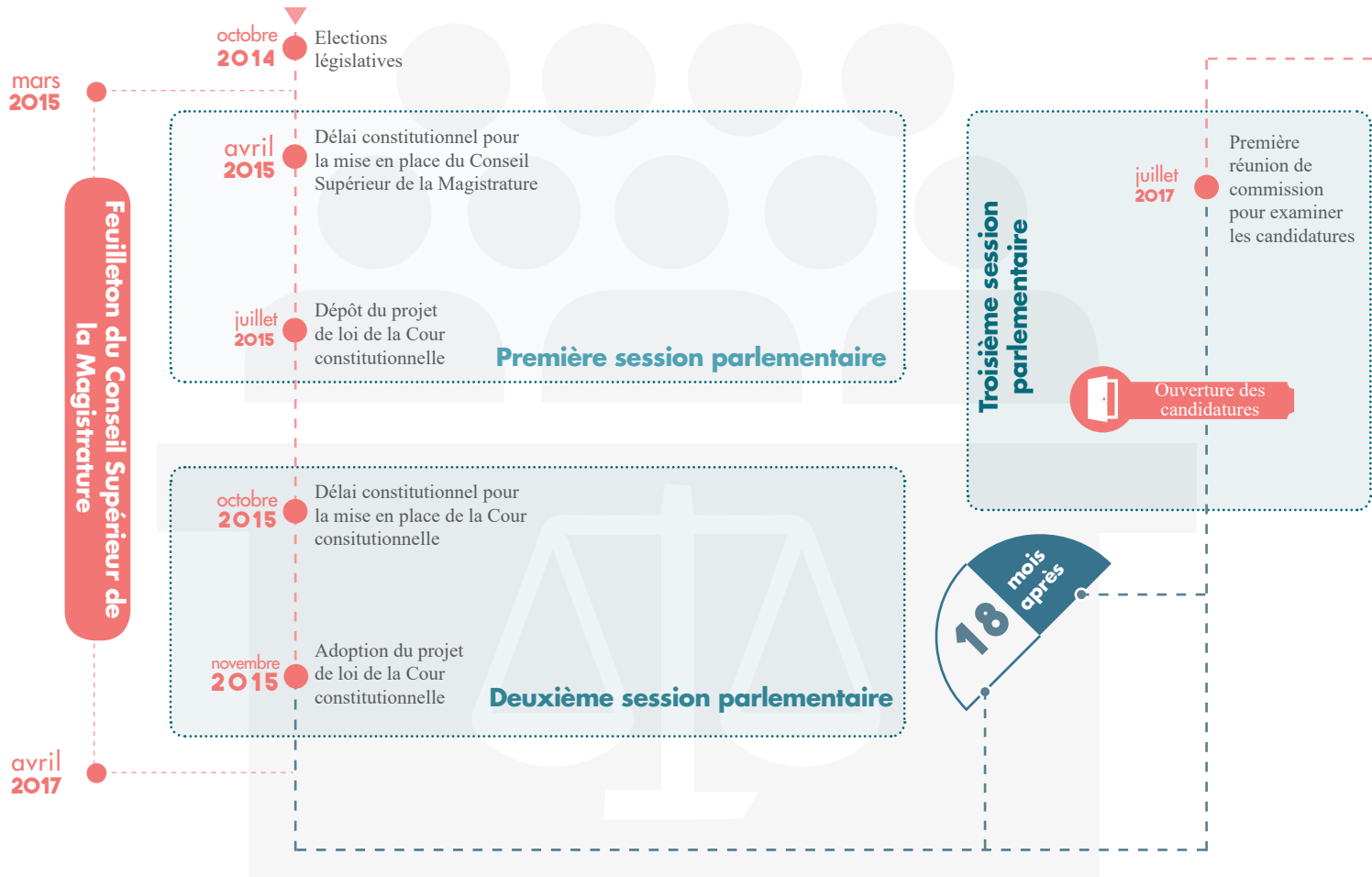


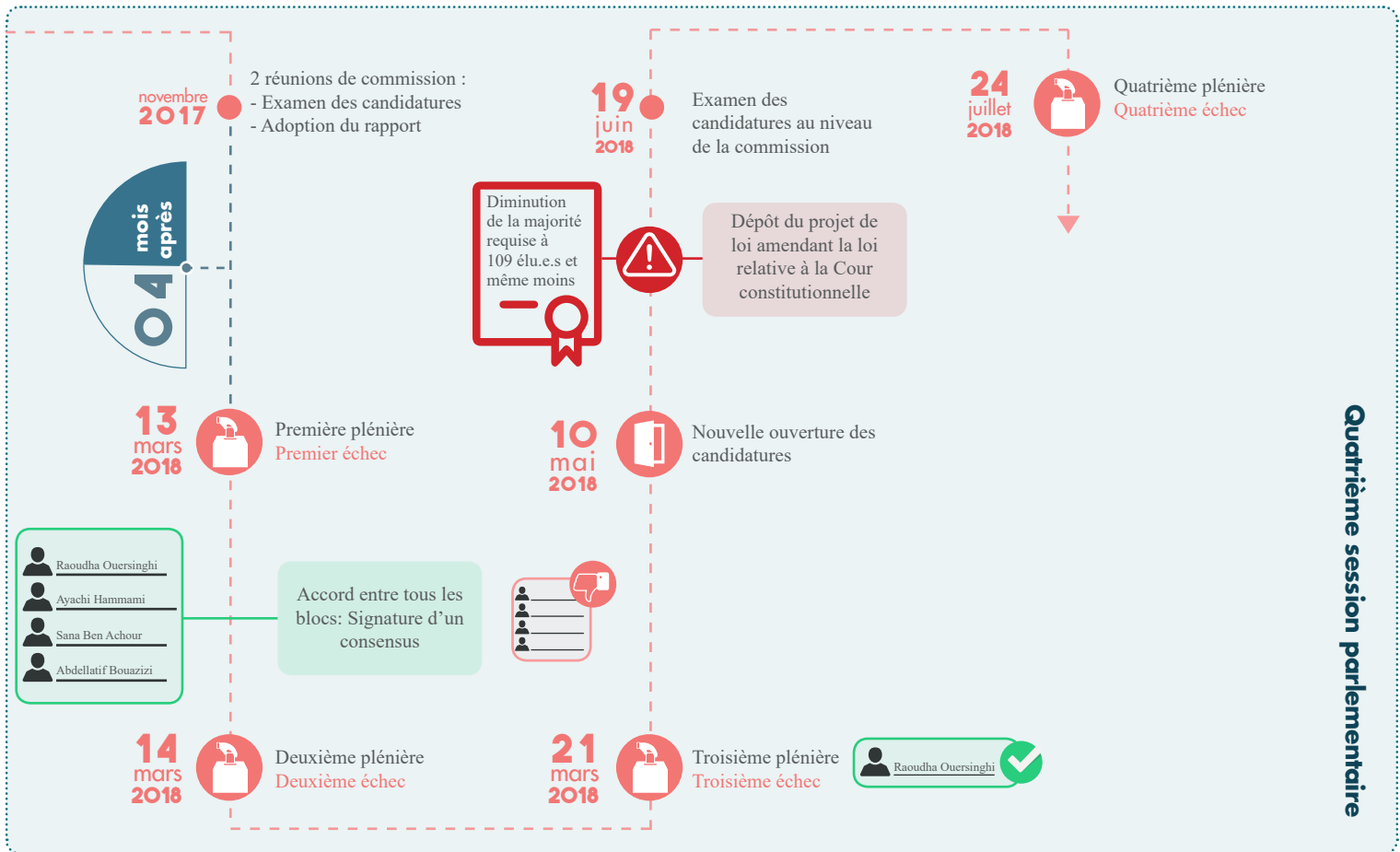
- ✗ Projet de loi pas encore déposé par le gouvernement
- ✗ Projet de loi pas encore discuté en commission
- ✗ Instance pas encore mise en place et membres pas encore élus



Le projet de loi relatif aux dispositions communes aux instances constitutionnelles indépendantes a finalement été adopté dans une version conforme à la Constitution à l'issue de la quatrième session parlementaire

Lorsque le Parlement devient créatif...en tergiversations





Acharnement du Parlement à ne pas se conformer aux décisions d'inconstitutionnalité

17
juin
2016

Dépôt du projet de loi de la part du gouvernement



06
juin
2017

Début d'examen du projet de loi en commission



20
juin
2017

Adoption du projet de loi en commission



03-04
janvier
2018

Retour en commission



08
décembre
2017

Examen en plénière



05-08
décembre
2017

Le projet de loi revient une troisième fois en commission



17-23
janvier
2018

Examen en plénière



06
février
2018



Retour en commission

28
mars
2018

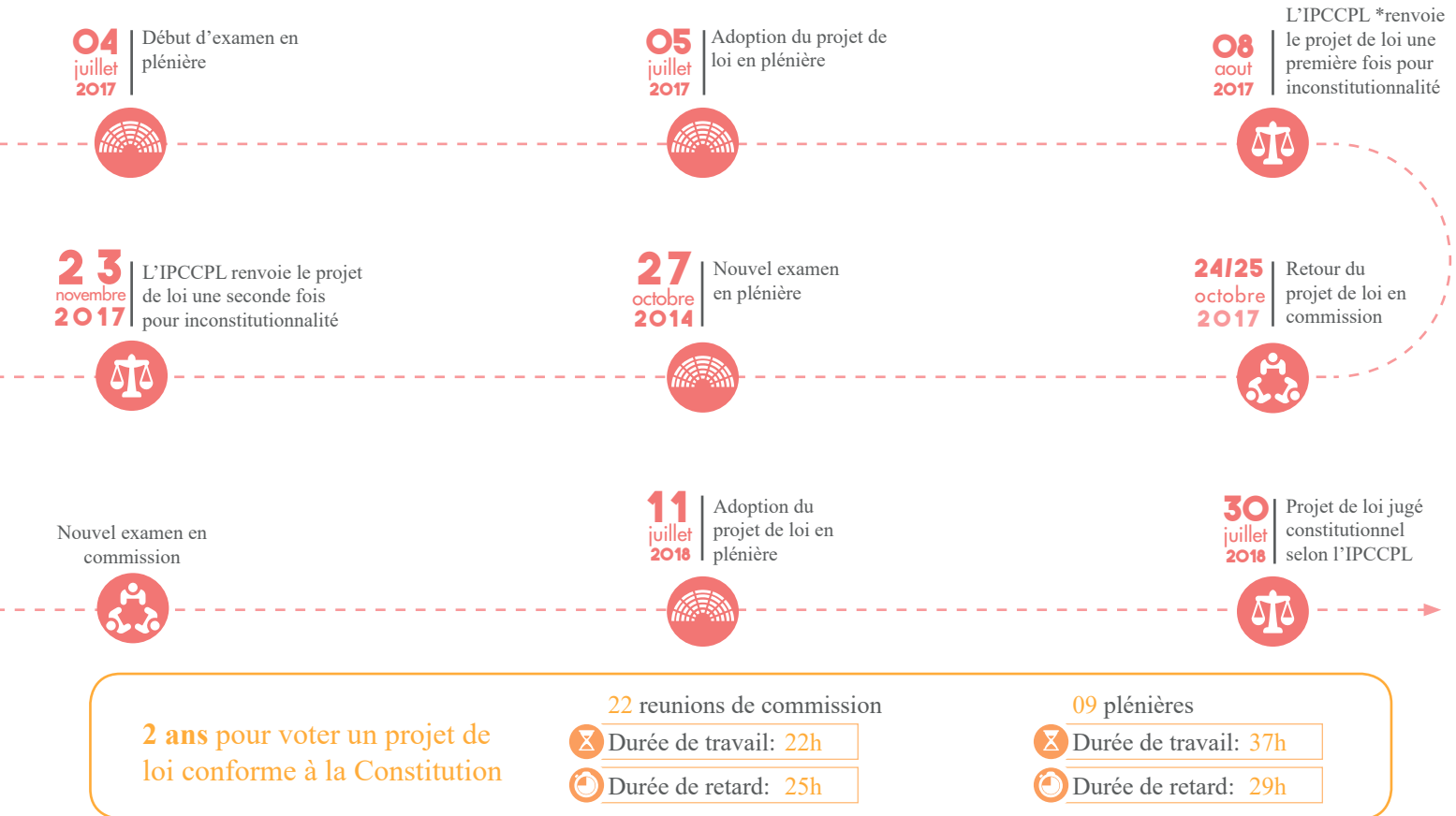


04
juillet
2018

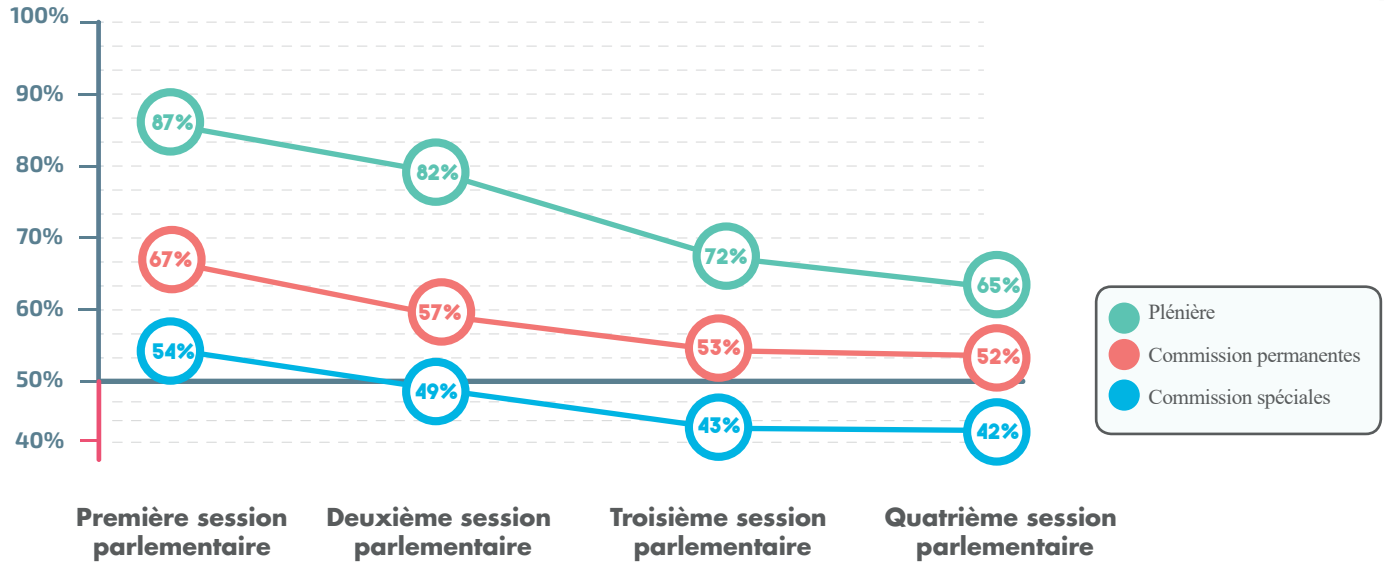
Examen en plénière



Projet de loi relatif aux dispositions communes aux instances constitutionnelles indépendantes



Chute du taux de présence des élu.e.s



Mesures prises par l'ARP pour endiguer le problème d'absence des députés



Article 26 du règlement intérieur du Parlement

Si les absences non justifiées dépassent trois jours de travail durant le même mois et lors des plénières dédiées aux votes, ou six absences consécutives en commission, le bureau de l'ARP doit décider de soustraire une partie des indemnités du député en fonction de ses absences. Une liste des jours sujets à soustraction doit être publiée sur le site de l'ARP

Nom et Prénom	Absences du mois de janvier		Absence du mois de février		Absences du mois de mars	
	Plénière (7)	Commissions (8 absences/14 réunions)	Plénières (4)	Commissions (7 absences/7 réunions)	Plénières (4)	Commissions (7 absences/7 réunions)
01 Ons Hattab	05		04			
02 Belgacem Dkhili	04					
03 Kamel Hamzaoui	07		04	7 absences/7 réunions	04	
04 Mohamed Ghannem	04		04			
05 Tahar Fdhil					04	
06 Kamel Dhaouadi					04	
07 Ridha Charfeddine						7 absences/7 réunions
08 Abdelkader Ben Dhifallah						7 absences/7 réunions
09 Walid Jalled						7 absences/7 réunions
10 Ikram Moulahi		8 absences/14 réunions				
11 Ali Belakhoua				7 absences/7 réunions		
12 Hafedh Zouari				7 absences/7 réunions		
13 Abdelaziz Kotti				7 absences/7 réunions		

Nous avons soumis une demande d'accès à l'information à l'ARP au sujet de la liste des députés absentéistes ainsi qu'une preuve du retrait de leurs indemnités.

Dans une lettre du 25 septembre 2018, l'ARP nous a répondu : Les retraits d'indemnités concernent **17 députés** sur la période juillet 2017 — juillet 2018.

La somme totale de ces retraits est de **81.740,867 millimes**.

Retrait par député.e



4808 millimes

Tableau d'absences publié par l'ARP

Quelques améliorations sur la transparence



Article 15 de la Constitution

L'administration publique est au service du citoyen et de l'intérêt général. Son organisation et son fonctionnement sont soumis [...] aux règles de transparence, d'intégrité, d'efficacité et de redevabilité.



Article 83 du règlement intérieur

Les PV des réunions sont publiés dans un délai d'un mois à compter de la date de la tenue de la réunion



Article premier du règlement intérieur

L'administration de l'assemblée est au service de l'intérêt général selon les principes de transparence, de neutralité, d'efficacité et de redevabilité

Utilisation du Livestreaming en commission



165 / 445 réunions de commissions transmises en direct sur la page du parlement
2 / 9 équipées de matériel de livestreaming

Mais

21 réunions non annoncées durant la quatrième session parlementaire

VS

22 réunions non annoncées durant la quatrième session parlementaire



Recours systématique à la "commission de consensus" pour tous les projets de loi importants



Amélioration de la publication des PV de réunions

Commissions permanentes

134 / 388 PV non publiés durant la 3ème session

VS

57 / 354 PV non publiés durant la 4ème session

Amélioration de 20%

Commissions spéciales

78 / 91 PV non publiés durant la 3ème session

VS

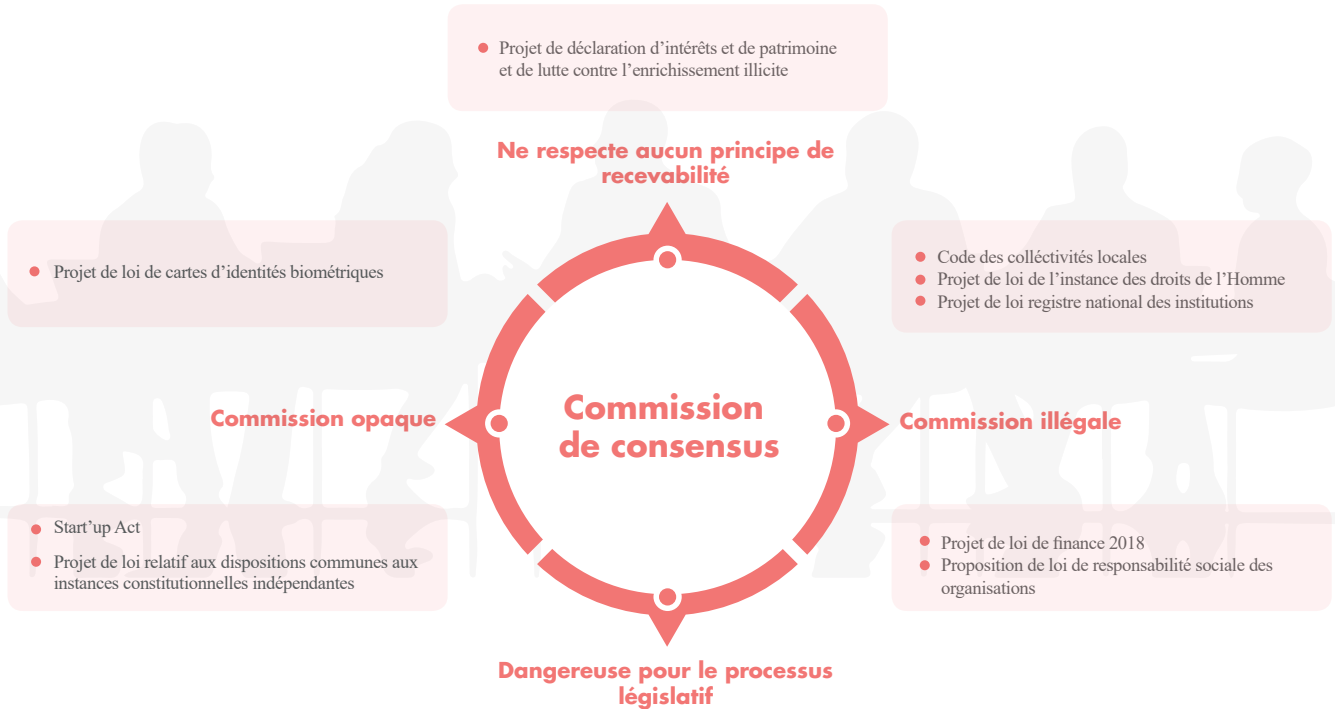
25 / 144 PV non publiés durant la 4ème session

Amélioration de 5%



Mais une grande partie des PV n'est pas publiée dans le délai prévu par le règlement intérieur... (1 mois après la tenue de la réunion)

Commission de "consensus": Un parlement parallèle ?



Rôle représentatif des députés à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie: Manque d'organisation et absence de transparence

L'ARP ne met pas à jour la liste des député.e.s en visite à l'étranger



Aucune importance donnée à la diplomatie parlementaire



L'ARP ne publie pas les critères selon lesquels elle choisit les député.e.s envoyé.e.s en visite officielle



L'égalité des chances est-elle garantie entre représentant.e.s des blocs et élu.e.s indépendant.e.s



L'ARP ne publie pas les dépenses des député.e.s lors de leurs missions à l'étranger



Où est la transparence dans la gestion de l'argent public



Les député.e.s ne publient pas un rapport d'activité suite à leurs missions à l'étranger



Comment évaluer le rôle des élu.e.s à l'étranger ?



Non respect de la périodicité des semaines des régions (une semaine par mois):
Organisation de 4 semaines des régions lors de la 4ème session parlementaire



Les député.e.s n'ont pas l'opportunité d'examiner les problèmes des citoyens dans les régions



L'ARP ne publie le calendrier des déplacements des élu.e.s avant la semaine des régions



Les citoyens ne peuvent pas savoir où et quand rencontrer leurs élu.e.s



L'ARP ne fournit pas aux élu.e.s les moyens financiers et logistiques nécessaires à leurs déplacements lors de la semaine des régions



Où est l'égalité des chances entre les élu.e.s



L'ARP ne publie pas un rapport d'activité à la suite de la semaine des régions



Comment peut-on évaluer le rendement du travail des élu.e.s dans les régions



Les élu.e.s ne se déplacent que dans leurs régions lors de la semaine des régions



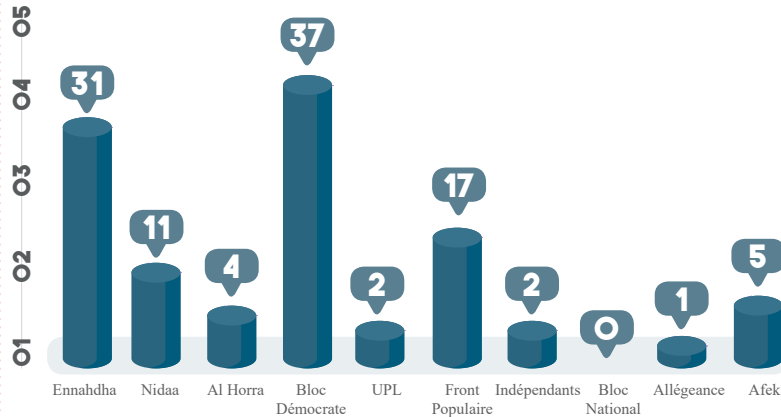
Député.e.s du peuple ou député.e.s de leurs régions seulement



Le rôle de contrôle du Parlement sur l'exécutif: rôle marginalisé et moyens limités

Questions orales et écrites

- Le gouvernement ne respecte pas les délais légaux dans ses réponses aux questions des député.e.s
- La présence des député.e.s est extrêmement faible lors des sessions des questions orales
- Questions et réponses extrêmement longues, un seul droit de réponse pour le député: le format actuel des questions orales ne permet pas un débat constructif
- Le parlement ne publie pas les questions écrites auxquelles a répondu le gouvernement



Ratio de questions par bloc parlementaire

Bloc Démocrate: 3.7
Front Populaire : 1.13
Afek: 0.5
Ennahdha: 0.45



Al Horra: 0.2
Nidaa: 0.19
UPL: 0.16
Allégeance: 0.083
Bloc National: 0

Séances de dialogue avec le gouvernement

Périodicité des séances de dialogue non respectée (1 fois par mois selon le règlement intérieur du parlement)

$\frac{3}{10}$ séances de dialogues organisées lors de la 4ème session parlementaire:

- Séance de dialogue sectorielle: Santé, éducation, enseignement supérieur, culture
- Séance d'évaluation du gouvernement en mars
- Séance de dialogue avec la Ministre de la Jeunesse et des Sports

Les commissions d'investigation: une fin en soi ?

2 commissions d'investigation votées lors de la quatrième session parlementaire



Commission d'investigation sur les déchets dangereux



Commission d'investigation sur le classement de la Tunisie en tant que paradis fiscal

Où sont les rapports de



Commission d'investigation sur les "Panama Papers" ?
Commission d'investigation sur les réseaux
d'envoi des jeunes tunisiens vers les zones de combat ?
Commission d'investigation sur les événements de Tataouine ?



Absence de cadre légal pour les commissions d'investigation

Absence de ressources de travail pour les commissions



Le rôle de contrôle du Parlement sur l'exécutif: rôle marginalisé et moyens limités



Article 52 de la Constitution

L'Assemblée des représentants du peuple jouit de l'autonomie administrative et financière dans le cadre du budget de l'État.
L'État met à la disposition de l'Assemblée des représentants du peuple les ressources humaines et matérielles nécessaires au député pour une bonne exécution de ses fonctions.



Article premier du règlement intérieur

L'Assemblée des représentants du peuple jouit de l'autonomie administrative et financière dans le cadre du budget de l'État.



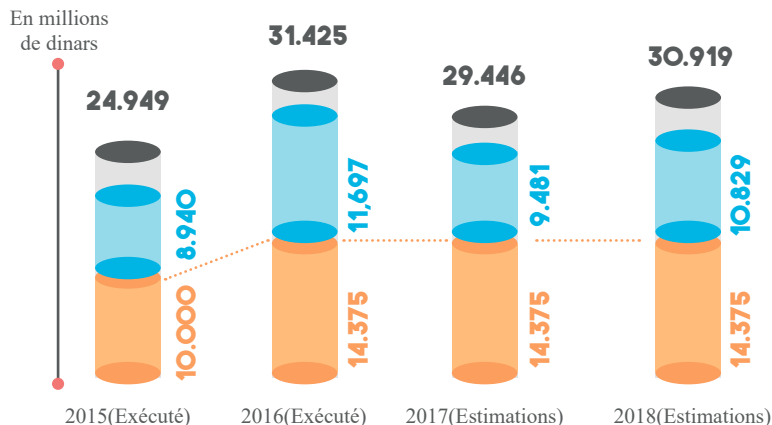
Article 2

L'ARP adopte un projet régissant l'autonomie financière et administrative du parlement.

Quelques chiffres



Budget de l'ARP selon la LF 2018 = 30 millions de dinars



81.51 %

du budget de l'ARP est consacré aux dépenses salariales
Ceci ne permet pas au parlement de développer ses outils de travail

- Indemnités des députés
- Salaire du staff du parlement (membres du cabinet, agents permanents et non permanents)
- Budget global de l'ARP

Répartition des ressources humaines du parlement selon la LF 2018:

- ⊙ Député.e.s : 217
- ⊙ Membre du cabinet : 10
- ⊙ Agents permanents : 464
- ⊙ Agents contractuels: 10

Budget des deux présidences de l'exécutif

%0.77

Budget de la présidence du gouvernement
168.372 MD

%0.47

Budget de la présidence de la république:
108,513 MD

%0.3

Budget de l'ARP:
30,919 MD

0.087 %

Budget de l'Etat



Budget de la présidence de la république

3.6

fois le budget de l'ARP



Les faits



- **Les allocations budgétaires** dédiées au parlement sont **définies par le ministère des finances**
- Le contrôleur des finances publiques exerce **un contrôle à priori** sur les dépenses du parlement
- Le secrétaire général des dépenses exerce **un contrôle à posteriori** sur les dépenses du parlement



- **Le parlement ne peut** ni ouvrir des concours de recrutement ni de promotion sans **l'accord** de la présidence du gouvernement
- La présidence du parlement ne peut pas nommer des fonctionnaires parlementaires
- L'organigramme du parlement doit être soumis à la présidence du gouvernement pour accord

Les conséquences



- ✗ Moyens et outils de travail faibles et limités pour les différents organes du parlement
- ✗ Manque flagrant d'assistants et de conseillers parlementaires
- ✗ Absence de moyens pour les commissions d'investigation et pour les missions de contrôle des commissions
- ✗ Manque flagrant de formations d'élu.e.s et recours à des organismes internationaux pour assurer des formations
- ✗ Absence de moyens pour les déplacements des députés dans les régions

Les recommandations d'Al Bawsala

- ▶ Définition de priorités législatives claires de la part de l'ARP au début de chaque session
- ▶ Mise en place de mécanismes qui garantissent l'indépendance financière et administrative de l'ARP
- ▶ Mise en place de mécanismes de suivi de l'application des projets et propositions de loi votés par l'ARP
- ▶ Retrait systématique des indemnités des député.e.s en cas d'absences injustifiées
- ▶ Annonce systématique des réunions de commissions
- ▶ Publication systématique des PV ainsi que des listes de présence dans les délais prévus par le règlement intérieur
- ▶ Abolition ou légalisation de la commission de consensus



4, Rue Apollo XI, Cité Mahrajène Belvédère, Tunis 1082

Téléphone: (+216) 71 840 424

Fax: (+216) 71 840 383

Site web: www.albawsala.com

Facebook: fb.com/AlBawsala

Twitter: [@AlbawsalaTN](https://twitter.com/AlbawsalaTN)

contact@albawsala.com



Ce projet est financé par l'Union européenne